

**Bureau du 27 février 2006**

**Décision n° B-2006-3984**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé rue du 24 avril 1915 et appartenant à la société Décines immobilier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La rue du 24 avril 1915 à Meyzieu a été créée en 1993, lors de la réalisation du lotissement qu'elle dessert et il était prévu qu'elle soit intégrée au domaine public de voirie communautaire à son achèvement.

De surcroît, la ville de Meyzieu a demandé la régularisation de cette domanialité.

La société Décines immobilier est propriétaire de l'assiette de la voie. Ce terrain, libre de toute location ou occupation, d'une superficie de 9 000 mètres carrés environ, est à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée sous le numéro 275 de la section DM.

L'ensemble des services communautaires est favorable au classement de la rue du 24 avril 1915 dans le domaine public de voirie communautaire.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi en date du 9 décembre 2004.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la société Décines immobilier céderait le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis, relatif à l'acquisition de la parcelle de terrain située rue du 24 avril 1915 à Meyzieu et appartenant à la société Décines immobilier.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Prononce** le classement dans le domaine public de voirie communautaire de la rue du 24 avril 1915 à Meyzieu.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour la somme de 1 400 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,